



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E113279

VALABLE JUSQU'AU 10/01/2025

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2011  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 18/11/2019  
5 000

Raison sociale : LYS ENERGIE

64 AVENUE DE FLANDRE  
59290 WASQUEHAL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LILLE 2011B01621

Téléphone : 03 20 48 83 92  
Portable : 06 80 97 07 07

Fax :

Siret : 534 017 074 00020

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3062683

Site Internet : www.lysenergie59.fr

E-mail : brice.delahaye@lysenergie.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146148208

Responsabilité légale :

DELAHAYE BRICE GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146148208

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/09/2023

Effectif moyen : 2

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code      | Qualification(s) en cours de validité   | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5231 PROB | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 24/05/2023           |
| 8611      | Efficacité énergétique - "ECO Artisan@" (Chauffagiste,Plombier)   | 11/01/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 11/01/2023         |
| o Pompe à chaleur : chauffage  | 24/05/2023         |
| o Ventilation mécanique  | 11/01/2023         |

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.